

MILIEU INDUSTRIEL Niveau 2

PERSONNES CONCERNEES :

- Ce module s'adresse aux personnes ayant à intervenir dans des sites industriels pour des opérations de maintenance ou pour réaliser des travaux en hauteur nécessitant le port d'équipements de protection individuelle contre les chutes et ayant suivi le Niveau 1 depuis moins de deux ans

OBJECTIF PRINCIPAL :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant la législation et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle lors du travail en hauteur en milieu industriel lors des opérations de maintenance ou de travaux spécifiques avec pose d'ancrages provisoires.

DUREE DE LA FORMATION :

- 1 jour (soit 7 h)

NOMBRE DE PERSONNES :

- 8 maxi

PRISE EN CHARGE :

- Possibilité de prise en charge par votre OPCO

LIEU DE LA FORMATION :

- **En INTRA**
 - Dans votre entreprise

TARIF DE LA PRESTATION :

- **770,00 euros**

INSCRIPTION :

Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne

3 la buidonnère 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Mail : contact@aubert-formations.com

Site : <http://aubert-formations.com>

Organisme de Formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73

Auprès de la préfecture de région Rhône-Alpes



RAPPEL LEGISLATIF :

Article R4323-106

L'employeur doit faire bénéficier **les travailleurs qui doivent utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate** comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. Cette **formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire** pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation ...

Prérequis :

- **Avoir réalisé la formation Milieu Industriel Niveau 2 depuis moins de 2 ans**

PUBLIC :

- Personne se déplaçant en hauteur à l'aide d'Equipements de Protection Individuelle protégeant les chutes de hauteur.

Public en situation de handicap et personnes à mobilité réduite :

Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils concernant la compatibilité du handicap avec le contenu de la formation.

Merci de nous contacter pour étude de votre demande.

CONTENU :

Théorie : (0.5 h)

- Rappel rapide sur la législation en vigueur concernant les équipements de protection individuelle.
- Evolution de la législation si de nouveaux textes sont entrés en vigueur

Rappel sur la pratique vue lors du niveau 1 : (0.5h)

- Sécurisation au moyen de la longe absorbeur sur ancrage existant

Pratique : (4h30)

- Amarrage provisoire (simple, double, machard) à l'aide d'anneau de sangle provisoire (EN 795)
- Déplacement avec longe absorbeur double sur points d'ancrages provisoires.
- Apprentissage des nœuds de Huit et du cabestan.
- Mise en œuvre d'une ligne de vie provisoire horizontale en corde ou en sangle et déplacement avec la longe antichute
- Mise en œuvre d'une ligne de vie provisoire verticale et déplacement avec l'aide de l'antichute à corde
- Démonstration d'une manœuvre de réchappe (personne inconsciente)

Suivant les besoins des stagiaires et leurs conditions de travail.

- Utilisation de l'Antichute **A Rappel Automatique (AARA)** sur points d'ancrages existants

Mode d'évaluation(1h00)

- Examen de fin de stage pratique et théorique avec validation des acquis
- Une Attestation individuelle de suivi de stage et de capacité de chaque employé sera remise à l'employeur en fin de formation
- Un carnet de formation sera remis à l'employé en fonction de ses capacités. Il pourra se mettre dans le portefeuille du stagiaire

AU SORTIR DE LA FORMATION LES STAGIAIRES :

Seront capables de :

- Identifier les risques lors des travaux en hauteur.
 - Maîtriser les règles de sécurité lors de l'accès, du travail et des déplacements simples en hauteur sur ancrages existants.
 - De procéder à sa propre sécurisation en posant des points d'ancrages provisoires
 - De mettre en place une ligne de vie provisoire en corde ou sangle.
- D'utiliser les équipements de protection individuelle adaptés contre les risques de chutes de hauteur

L'accent sera surtout donné sur la pratique avec des mises en situations concrètes



AUBERT Eric
Guide de Haute Montagne

METHODE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION MILIEU INDUSTRIEL Niveau 2

METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

Partie Théorique : (0h30 mn)

- Rappel sur la législation et sur le facteur de chute et la force de choc.
- Les stagiaires seront informés des données nouvelles concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle si besoin

Partie Pratique : (4h30)

Durant la partie pratique, après un rappel sur la pratique du niveau 1 les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.

Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.

Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

Validation : (1h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

SUPPORT DONNE AUX STAGIAIRES :

Un fascicule sera remis à chaque stagiaire ayant participé à la formation. Ce fascicule comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les nœuds appris durant le stage

SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE :

Un rapport avec des photos prises durant la formation sera donné.

Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.

Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'habilitation de travail en hauteur.

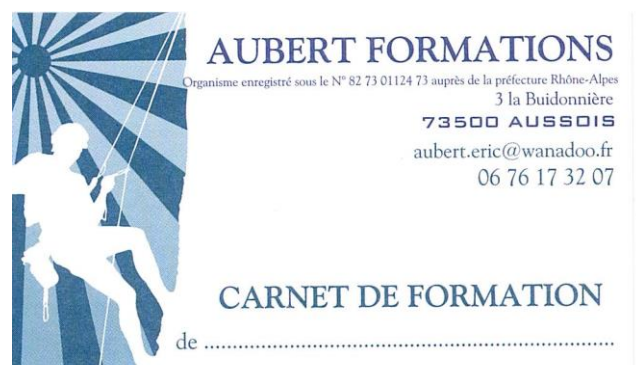
ATTESTATION DE STAGE :

Une attestation individuelle de suivi de stage sera remise à l'employeur

CARNET DE FORMATION :

Un carnet de formation servant d'attestation de stage sera remis à chaque stagiaire.

Le carnet pourra se mettre dans le portefeuille du stagiaire.



Eric AUBERT
Guide de Haute Montagne
3 la buidonnière 73500 AUSSOIS
Tel : 06 76 17 32 07

Organisme de Formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73